

Procès-verbal de séance

Séance du 04 novembre 2015

L'an deux mille quinze le quatre novembre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 26 octobre 2015, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET</p> <p>EXCUSEE : Christine BLANCHET (<i>pouvoir à l. Kit</i>)</p> <p>ABSENTE : Séverine PASSAQUAY</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 10</p>
--	--

Ghislaine Lanoir est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 23 septembre 2015, à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, sur demande de la Trésorerie de Seyssel :

☞ Finances. Décision modificative n° 2 sur budget principal 2015

Délibération n° 2015/11/42

Intercommunalité. Avis du conseil municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de la Haute-Savoie a été présenté le 02 octobre 2015 aux membres de la commission.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône, membre de la Communauté de Communes de la Semine, est concernée par le projet de SDCI qui propose une fusion de la CC de la Semine, de la CC Val des Usses et de la CC de Seyssel. En effet, la loi NOTRe impose un seuil minimal de 5.000 habitants pour les EPCI existants, condition non remplie pour la CC de la Semine.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de SDCI pour la Haute-Savoie.

Unanimité

Délibération n° 2015/11/43

Foncier. Régularisation de reliquats fonciers situés sur la RD 168 / Route des Bois

Le département de la Haute-Savoie a confié à la société TERACTEM la mission de procéder, en son nom et pour son compte, à la régularisation des reliquats fonciers situés sur la RD 168 Route des Bois.

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône est propriétaire de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune	Lieu-dit	Section	N° cadastral	Surface concernée (m ²)
Saint-Germain-sur-Rhône	Pré du Chêne	B	1083	65

L'acquisition de cette parcelle par le département de la Haute-Savoie donne droit à la commune à une indemnité de 65 euro (1,00€ le m²).

Les frais d'acquisition et réalisation sont à la charge du département de la Haute-Savoie.

Unanimité

Délibération n° 2015/11/44

Finances. Décision modificative n° 2 sur budget principal 2015

L'Etat, dans le cadre de la Loi de Finances, avait décidé d'exonérer de CFE les autoentrepreneurs et prenait à sa charge cette mesure pour cette catégorie de professionnels pendant deux ans.

Toutefois, la Loi de Finances 2014 est venue abroger ce dispositif. L'exonération est alors devenue à la charge de la collectivité. Le montant concerné pour l'année 2014 s'élève ainsi à 161,00€, somme que la Trésorerie demande aujourd'hui à la commune de régulariser. Or, aucune inscription budgétaire n'a été prévue en 2015 à cet effet.

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D.014. Atténuations de produits D.7391178. Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes.		161,00€		
D.65. Autres charges de gestion courante D.6536. Frais de représentation du maire	161,00€			
TOTAL FONCTIONNEMENT	161,00€	161,00€	0€	0€
TOTAL GENERAL	0,00€		0,00€	

Unanimité

Délibération n° 2015/11/45

Voirie. Travaux d'entretien et création d'un plateau surélevé sur la RD 168 – Coût des travaux

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à environ 180.000€ hors taxes, dont :

☞ plateau surélevé	:	80.800€
☞ travaux d'entretien 2016 sur voirie communale	:	73.400€
☞ mission de maîtrise d'œuvre à 9%	:	14.000€
☞ acquisitions foncières et frais associés	:	5.000€

Unanimité

Délibération n° 2015/11/46

Travaux de voirie. Création d'un plateau surélevé sur la RD 168 – Acquisitions foncières

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de sécuriser le carrefour à l'entrée de Beaumont sur la RD 168 et la décision de mettre en place un plateau surélevé. Un compteur de véhicules et de vitesses a été posé du 10 au 16 septembre 2015 : 75% des véhicules recensés étaient alors en excès de vitesse!

Il précise qu'une partie des trottoirs du carrefour nécessitera une régularisation foncière :

- emprise de 36m² environ sur la parcelle B2140, à la charge de la commune

Il est proposé de faire finaliser ce dossier par la Selarl Monod et Associés, de Bellegarde-sur-Valserine (01) afin de proposer au propriétaire actuel l'achat du terrain concerné au prix de 60€ le mètre carré.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Urbanisme. 2 permis d'aménager viennent d'être délivrés sur le territoire. Un lotissement de 4 parcelles est autorisé «Chemin des Ages» et 13 lots seront disponibles «Rue de Jaffay».
- Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015. Organisation des bureaux de vote.
- Compensation financière genevois en baisse. Tous les frontaliers n'ont pas rendu le questionnaire adressé à l'ensemble de la population. Ainsi, la compensation financière genevoise est réduite de 30.000€, ce qui représente une perte importante pour la commune.
- Point par Frédéric Merlet sur les dossiers en cours au Syndicat des Eaux de la Semine
- Prochain conseil municipal le 16 décembre 2015.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h50

Le Maire,
Alain LAMBERT

